

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

4^e CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DES SERVICES STATISTIQUE ET PLANIFICATION

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 22-26 juillet 2013)

Séance 2 : Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

(Document présenté par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique,
en collaboration avec le Groupe d'entente de Brisbane)

RÉSUMÉ

1. Le Plan d'action océanien sur les statistiques de l'état civil 2011-2014 s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, élaborée par le Groupe d'entente de Brisbane pour souligner la nécessité d'améliorer l'accès à des statistiques de qualité sur les naissances, les décès et les causes de décès. Ces informations sont indispensables pour assurer un suivi rigoureux de la santé des populations, déterminer les priorités de santé et évaluer les retombées des programmes sanitaires ; elles permettent aussi de mettre en contexte un large éventail d'investissements dans le développement social, ayant trait à l'éducation, à la sécurité sociale et à la protection de l'enfance.

Réalisations

2. Les travaux d'évaluation et de planification ont débuté dans les 15 pays et les trois territoires visés, et la plupart d'entre eux disposent aujourd'hui d'un projet de plan et ont engagé les activités visant à améliorer les statistiques d'état civil. Les travaux de planification ont donné lieu à une collaboration entre des représentants des ministères de la santé, des services nationaux de la statistique, des services de l'état civil et d'autres partenaires essentiels. La mise en œuvre des plans nationaux a notamment conduit à dispenser des formations aux médecins pour l'établissement des certificats, à modifier les politiques et à renforcer les capacités d'analyse.

Difficultés rencontrées

3. Les principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action océanien sur les statistiques de l'état civil tiennent à la difficulté, d'une part, d'entretenir la dynamique pour que les pays achèvent leurs plans nationaux et les appliquent, et, d'autre part, de veiller à ce que les améliorations apportées aux systèmes se traduisent par une disponibilité et une fiabilité accrues des données et par la publication régulière des faits et données d'état civil.
4. L'absence de système ou d'architecture informatique régionale commune sur l'état civil est elle aussi source de difficultés quand un appui doit être apporté à des pays dont les systèmes informatiques sont inopérants ou mal intégrés dans les structures de notification, et quand des données régionales doivent être compilées. Plusieurs pays et territoires ont prévu de mettre leurs systèmes à niveau ou d'acheter de nouveaux logiciels.
5. Le Carrefour de connaissances sur les ressources humaines pour la santé de l'Université du Queensland (UQ HIS Hub), partenaire et coordonnateur du Groupe d'entente, est en train de clôturer ses opérations, ce qui se répercute sur l'appui technique et les services de secrétariat proposés. Parallèlement, les pays témoignent d'une participation et d'un intérêt croissants pour les activités du partenariat, ce qui accroît d'autant les besoins d'appui.

Mesures proposées pour aller de l'avant/recommandations

6. Les pays sont encouragés à constituer un comité national officiel chargé des faits et statistiques d'état civil et de s'assurer que les stratégies nationales sur la statistique abordent spécifiquement la question de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques connexes. Au nombre des activités en cours au niveau régional, citons : l'élaboration d'un ensemble de normes minima relatives aux systèmes informatiques utilisés pour les statistiques/faits d'état civil afin d'aider les pays à réaliser des investissements responsables et de faciliter l'assistance technique et le partage de données dans la région ; ainsi qu'une étude bibliographique des lois en vigueur qui servira de base aux futures discussions avec les pays.
7. Les pays sont encouragés à approuver l'élaboration de directives régionales sur les données à produire d'après les faits et statistiques d'état civil, la fréquence de publication et le format de notification des données.
8. La Conférence est invitée à approuver la recommandation n° 12 de l'évaluation à mi-parcours de la première phase de la Stratégie décennale, qui appelle à la poursuite du financement des activités du Groupe d'entente de Brisbane.